



**REUNION  
D'INFORMATION  
SYNDICALE  
POUR les PERSONNEL  
AESH**

Dans le cadre du droit à l'heure mensuelle à l'information syndicale, décret n°82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique, la FSU SNUipp Ecole 65, représenté par Serrano Sylvie, organise une heure mensuelle d'information syndicale avec les personnels AESH.....,  
le.....

Je vous rappelle que les personnels AESH désirant participer à cette heure mensuelle n'ont pour obligation que d'avertir leur supérieur hiérarchique (le directeur d'école), qui tiendra comptabilité des heures prises par chaque agent. Tous les personnels AESH (syndiqués ou non, syndiqués ailleurs...) sont invités

CASTEBRUNET David

Secrétaire Départemental du SNUipp/FSU Ecole 65